

DANSE / DIPLÔME D'ÉTAT DE PROFESSEUR DE DANSE – NANTES**Dossier de candidature aux épreuves – candidat libre**

→ Inscription sur dossier et entretien en fonction des places disponibles

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS**OPTION CHOISIE :**

-
- danse contemporaine
-
- danse jazz

Genre (femme/homme/non-binaire):

Nom de naissance:

Prénom(s) :

Pseudonyme (facultatif) :

Date de naissance:

Lieu de naissance (CP/ville):

Nationalité:

Adresse:

Code postal:

Ville:

Téléphone fixe :

Portable :

Courriel:

Personne à prévenir en cas d'urgence (prénom, nom, téléphone) :

Nécessitez-vous un aménagement d'épreuves en lien avec un handicap ? oui non
(certificat médical à l'appui)

DATE DE L'OBTENTION DE L'EAT:

OPTION DE L'EAT OBTENU:

JE SOUHAITE ME PRÉSENTER AUX ÉPREUVES (cocher la case correspondante):

-
- Unité de valeur théorique : juin 2023
-
-
- Anatomie physiologie
-
-
- Formation musicale
-
-
- Histoire de la danse
-
-
-
- Unité de valeur pédagogique : juin 2023
-
-
- Option danse contemporaine
-
-
- Option danse jazz

L'obtention des trois UVs théoriques est obligatoire pour se présenter à l'épreuve pédagogique (livret de formation faisant foi)Photo d'identité
3,5 x 4,5 cm

FORMATION GÉNÉRALE : ÉTUDES SECONDAIRES ET SUPÉRIEURES

Études générales, à préciser :

Êtes-vous titulaire d'un baccalauréat ? oui non

Si oui, lequel ?

Date de l'obtention :

Études universitaires, à préciser :

1. formations chorégraphiques en lien avec les épreuves souhaitées

Établissements fréquentés	Périodes	Diplômes obtenus
---------------------------	----------	------------------

ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES SALARIÉES DIVERSES

2. principaux emplois (dont emplois chorégraphiques)

Poste	Nom et adresse de l'employeur	Période
-------	-------------------------------	---------

Actuellement, êtes-vous :

salarié/salariée étudiant/étudiante demandeur/demandeuse d'emploi

Autre à préciser :

Possédez-vous une dispense pour l'enseignement de la danse ? oui non

Si oui dans quelle(s) option(s) ?

COMMENT AVEZ-VOUS ENTENDU PARLER DU PONT SUPÉRIEUR ?

→ plusieurs réponses possibles

- professeur
- institution (CRR, DRAC)
- annonce dans la presse
- collègue, lycée
- chorégraphe
- site internet
- réseaux sociaux
- anciennes et anciens étudiants
- autre, précisez :

Observations éventuelles :

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné-e (nom, prénom) :

- certifie l'exactitude des informations renseignées dans ce dossier

Fait à :

le :

Signature :

ENVOI DU DOSSIER ADMINISTRATIF

→ Le dossier de candidature complet, accompagné des pièces administratives, est à renvoyer par voie postale avant le 12 mai 2023 (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

Le Pont Supérieur
Département Danse – Assistante administrative FI-FC
4 bis rue Gaëtan Rondeau
44200 NANTES

- Veuillez nous contacter directement afin de connaître les dates d'examen
- Une convocation vous sera envoyée dans le mois précédent l'examen

Contact :

Edwige AUDON (renseignements pédagogiques) – eadon@lepontsuperieur.eu

Bérénice NOUHAUD (renseignements administratifs) – 02 40 89 94 71 / 06 29 84 41 66 –

bnouhaud@lepontsuperieur.eu

PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER ADMINISTRATIF

→ à renvoyer par voie postale avant le 12 mai 2023

Service Scolarité Danse - Le Pont Supérieur, 4bis rue Gaëtan Rondeau, 44200 NANTES

- Ce dossier de candidature dûment rempli et signé ;
- Une photocopie de l'intégralité de votre livret de formation délivré par la DRAC/Ministère de la Culture (Direction Régionale des affaires culturelles) de votre lieu de résidence. A noter, l'original est obligatoire le jour de l'épreuve :
- 1.** Vous avez suivi votre formation au Diplôme d'Etat de professeur de Danse dans un centre de formation habilité, vos notes de contrôle continu compte pour :
UV théoriques: 50% de la note - UV Pédagogique: 40% de la note.
Vous devez donc fournir :
 - Une attestation de parcours de formation de l'établissement habilité auquel vous relevez
 - Un relevé de note de contrôle continu certifié par le centre pour l'UV considéré
- 2.** Vous n'avez pas suivi votre formation dans un centre habilité, votre examen se déroulera uniquement sur épreuve terminale;
- Une photo d'identité récente à coller sur la première page;
- Deux timbres au tarif « lettre en vigueur » ;
- Un chèque à l'ordre du Trésor Public :
 - D'un montant de 60 € par Unité de Valeur théorique
 - D'un montant de 120 € par Unité de Valeur pédagogique
- Un chèque de caution de 150 € à l'ordre du Trésor Public restitué à l'issu des épreuves ;

Merci d'écrire votre nom et votre prénom au dos des chèques

- Un certificat médical de non contre-indication de la pratique de la danse intensive datant de moins de trois mois pour le passage de l'épreuve pédagogique uniquement.

En cas de désistement, le candidat devra prévenir le Pont Supérieur par courrier, dix jours avant le premier jour de l'ouverture officielle des épreuves (cachet de la poste faisant foi). Dans le cas contraire, le chèque de caution de 150 € sera aussi encaissé.

TOUT DOSSIER INCOMPLET OU REÇU HORS DÉLAI NE SERA PAS PRIS EN COMPTE

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant.